

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018**

---

**Bureau**

**Présidente :** Mme Nathalie VERGAIN  
**Vice-président e :** Mme Olga VILLARRUBIA  
**Secrétaire :** Mme Céline ROSSELET  
**Membres :** M. Christian FLURY, M. Thierry AESCHBACHER

**Sont présents :**

M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Sevinc SÖNMEZ, M. Muharrem TEMEL, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA,

**Excusés :**

M. Cédric VINCENT

**Assistent à la séance :** M. Damien BONFANTI, Maire  
M. Stéphane LORENZINI, M. Frédéric RENEVEY,  
Conseillers administratifs  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>ER</sup> février 2018
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) Espaces publics Léman Express (CEVA) – Place de Lancy Pont Rouge -Crédit d'investissement (Fr. 8'023'682.--) (133-18.03) **p. 1060** **Entrée en matière**
  - b) Ecole du Plateau – Petit-Lancy - Crédit d'étude et d'investissement – (Fr. 15'900'000.--) (134-18.03) **p. 1061** **Entrée en matière**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

- c) Espaces publics Léman Express (CEVA) – Halte Lancy-Bachet -  
Crédit d'investissement – (Fr. 3'491'526.--) (135-18.03) **p. 1061** **Entrée en matière**
- d) Construction d'un bâtiment locatif et d'une crèche – Périmètre  
chemins du Bac, des Maisonnets et avenue Louis-Bertrand -  
Crédit d'étude – (Fr. 470'000.--) (136-18.03) **p. 1062** **Entrée en matière**
- 7) **Commission des travaux et constructions –  
Séance du 30 octobre 2017 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD  
Commission des sports – Séance du 31 octobre 2017 –  
Rapporteur : M. Damien SIDLER  
Commission des finances et du logement –  
Séance du 6 novembre 2017 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER  
Commission des finances et du logement ouverte à l'ensemble du  
Conseil municipal – Séance du 19 février 2018 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER  
Piscine municipale de Marignac – exploitation hivernale du bassin  
olympique – Crédit d'investissement (Fr. 1'500'000.--) (121-17.10)** **p. 1062** **Arrêté**
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 5 février 2018  
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT  
Rampe du Pont-Rouge – Chemin des Vieux-Chênes – Crédit  
d'investissement (Fr. 2'071'000.--) (132-18.02)** **p. 1068** **Arrêté**
- 9) **Projet de délibération du parti socialiste « Lancy zéro pub :  
libérons nos rues de la publicité commerciale » (137-18.03)** **p. 1070** **Arrêté**
- 10) **Motion du groupe démocrate-chrétien « Pour un développement  
harmonieux de la politique en matière de Petite enfance à Lancy »** **p. 1075** **Motion**
- 11) **Désignation d'un-e représentant-e du groupe des Verts au Conseil  
de fondation de la Fondation communale pour le logement de  
personnes âgées (FCLPA) et de l'Association des EMS de Lancy** **p. 1078** **Vote**
- 12) **Désignation d'un-e représentant-e du groupe des Verts à la  
Commission d'exploitation du stade de Lancy Florimont** **p. 1078** **Vote**
- 13) **Commission de la culture - Séance du 22 janvier 2018 -  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
- a) Présentation de la saison culturelle **p. 1079** **Information**
- b) Bibliothèque municipale de Lancy **p. 1079** **Information**
- c) Divers
- 14) **Commission de la sécurité - Séance du 30 janvier 2018 -  
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**
- a) Alarmabilité des Samaritains de Lancy – Mise en place **p. 1080** **Information**
- b) Protection civile – Présentation du domaine « Aide à la  
conduite » **p. 1081** **Information**
- c) Divers

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018****15) Commission des travaux et constructions - Séance du 5 février 2018****Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**

- a) Assainissement ancienne décharge d'Onex **p. 1082** **Information**  
b) Divers

**16) Commission sociale - Séance du 6 février 2018 -****Rapporteur : M. Yves PAGE**

- a) Point de situation sur le tea-room « Le temps d'un arrêt » **p. 1084** **Information**  
b) Point de situation sur le fonctionnement de l'Espace Palettes **p. 1084** **Information**  
c) Bilan du contrat de quartier pour l'année 2017 **p. 1085** **Information**  
d) Divers

**17) Propositions individuelles et questions** **p. 1087****18) Questions du public** **Annexe**

\* \* \* \* \*

Mme VERGAIN : bonsoir Mesdames et Messieurs. J'ouvre la séance du Conseil municipal. Je salue la présence de M. BONFANTI, Maire, de MM. RENEVEY et LORENZINI, Conseillers administratifs, de Mme DE GARRINI, Secrétaire générale, de Mme CRISAFULLI, secrétaire du Conseil municipal, et de vous cher Public.

J'excuse le retard de M. FLURY et l'absence de M. Cédric VINCENT.

**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**  

---

L'ordre du jour est approuvé.

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2018**  

---

Le procès-verbal est approuvé.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**  

---

Mme VERGAIN : nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de Mme Sandrine GILLIERON. Je prie notre Secrétaire d'en donner lecture.

Mme ROSSELET :

*« Concerne : démission de ma fonction de conseillère municipale »*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

*Madame la Présidente,*

*Veillez prendre note que je dépose ma démission avec effet immédiat.*

*Il ne m'est plus possible d'exercer ma fonction.*

*Permettez-moi de relever qu'au sein de ce conseil municipal, j'ai eu plaisir à côtoyer de très belles personnes, tous partis confondus.*

*Je formule tous mes vœux pour que Lancy ait constamment les moyens de s'ajuster au bien-être de ses habitants, en composant judicieusement avec son expansion.*

*La très belle dynamique de ce conseil municipal contribuera certainement à relever ce défi.*

*Avec toute ma considération.*

*Sandrine Gilliéron »*

Mme VERGAIN : le Bureau a pris acte de cette démission.

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LORENZINI : vous avez pu constater que l'activité culturelle sur Lancy au mois de mars est extrêmement variée, avec des activités dans un centre d'art, dans des associations et notamment Lancy d'Autrefois qui propose une petite exposition, avec le FIFDH qui présente, comme chaque année, à la salle communale du Petit-Lancy, un film sur la thématique de la violence envers les femmes, et un petit flyer qui explique quels sont les processus de la médiation culturelle et ce qui est fait dans ce domaine à la Ferme de la Chapelle.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**a) Espaces publics Léman Express (CEVA) – Place de Lancy Pont Rouge – Crédit d'investissement (Fr. 8'023'682.--) (133-18.03)**

---

M. LORENZINI : vous connaissez fort bien le sujet de la place de Lancy/Pont-Rouge pour des raisons plus politiques de circulation ou d'appellation.

A présent, il s'agit plus trivialement de financer l'aménagement de cet espace, qui est piloté par l'Etat de Genève avec qui la Ville de Lancy a signé un protocole d'accord qui définit les

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

modalités de financement de ces travaux, pour lesquels il y a également un financement partagé et des aides qui proviennent de la Confédération.

Ces travaux doivent démarrer pour que la place puisse être bien avancée au moment de l'inauguration de la gare de Lancy/Pont Rouge, raison pour laquelle il faut maintenant formellement voter ce financement puisque les travaux, et notamment les études, ont déjà commencé depuis passablement de temps, et sont actuellement gérés et financés par l'Etat de Genève.

Mme VERGAIN : nous allons voter l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.*

**b) Ecole du Plateau – Petit-Lancy – Crédit d'étude et d'investissement (Fr. 15'900'000.--)  
(134-18.03)**

=====

M. LORENZINI : la population lancéenne augmente, principalement dans le quartier du Petit-Lancy, avec le prochain démarrage du développement du quartier de Surville. Cela va nécessiter la construction d'une nouvelle école, école de 8 classes, qui a une option pour pouvoir l'agrandir plus tardivement si nécessaire à 16 classes. Le concours a été organisé au début de cette année, le jury a fait le choix du projet du Bureau CLR avec l'entreprise Steiner. Il s'agira de découvrir ce projet et de voter le financement qui se décompose en deux étapes, une tranche ferme à réaliser et une deuxième étape ultérieure.

Mme VERGAIN : nous votons l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis à la Commission des finances et du logement.*

**c) Espaces publics Léman Express (CEVA) – Halte Lancy-Bachet – Crédit d'investissement  
(Fr. 3'491'526.--) (135-18.03)**

=====

M. LORENZINI : il s'agit de la petite sœur du premier vote concernant cette fois-ci les aménagements extérieurs et les espaces tout autour de la halte de Lancy-Bachet, laquelle se décompose en deux espaces distincts : l'espace de la place basse du Bachet et l'espace de la place haute du Bachet. Deux espaces qui sont de caractéristique un peu différente, celle du bas est plutôt générale et celle du haut créera une centralité pour le futur quartier de Chapelle-Gui végétalisée. Il y a à nouveau une convention qui fixe une répartition et une participation financière entre l'Etat, la Confédération et la Ville de Lancy. Là aussi, les travaux, comme vous le savez, avancent dans ce secteur, et en tout cas pour les travaux de la place basse, ils sont déjà en partie réalisés, il s'agit de voter les financements nécessaires.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018****d) Construction d'un bâtiment locatif et d'une crèche – Périmètre chemins du Bac, des Maisonnettes et avenue Louis-Bertrand – Crédit d'étude (Fr. 470'000.--) (136-18.03)**  
=====

M. LORENZINI : ce dossier est allé plus vite que prévu, c'est la raison pour laquelle il passe également à la Commission des finances. Vous avez été consultés pour le plan localisé de quartier qui est récemment entré en force pour le développement de cette zone triangulaire, sur laquelle le PLQ prévoit la construction de trois immeubles de forme triangulaire, formant une cour triangulaire en son centre. Les droits à bâtir que la commune possède représentent plus du tiers des surfaces. Il s'agit de lancer les études nécessaires pour obtenir l'autorisation de construire conjointement avec les privés qui possèdent la majorité des droits à bâtir du périmètre. La particularité de ce bâtiment est que le rez, dans le plan localisé de quartier, est consacré à de l'activité et notre intention - et ce qui vous sera proposé - est d'occuper ce rez-de-chaussée pour y accueillir une institution de la petite enfance, et de réaliser dans les étages supérieurs du logement.

Mme VERGAIN : nous allons voter l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis à la Commission des finances et du logement.*

- 7) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 octobre 2017**  
**Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**  
**COMMISSION DES SPORTS – Séance du 31 octobre 2017 –**  
**Rapporteur : M. Damien SIDLER**  
**COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 6 novembre 2017 –**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
**COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT OUVERTE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 19 février 2018 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**Piscine municipale de Marignac – Exploitation hivernale du bassin olympique – Crédit d'investissement (Fr. 1'500'000.--) (121-17.10)**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : ce projet est proposé afin de pouvoir offrir une ouverture annuelle du bassin olympique. Ce bâtiment est soumis à des contraintes patrimoniales et les contraintes techniques sont nombreuses.

Le projet englobe deux aspects : tout d'abord la mise en place d'une couverture en PVC sur le bassin de 50m et d'autre part l'isolation d'un des blocs vestiaires. La couverture en PVC permet de maintenir entre 27 et 28 degrés la température de l'eau toute l'année et nécessite peu d'entretien.

Différentes propositions ont été faites concernant les aménagements des vestiaires. Une version, celle sur laquelle la commission s'est positionnée, correspond aux attentes du service des sports. Il s'agit de la version qui permet de maintenir dans les vestiaires une température de 22 degrés. En plus de l'isolation des vestiaires, il faudra prévoir de chauffer les locaux pour le personnel, les sanitaires ainsi que les vestiaires. Il est également prévu d'installer une petite salle de musculation et un distributeur de boissons et de barres de céréales.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

Les trois autres variantes n'ont pas été retenues, soit parce que l'isolation proposée permettait de maintenir une température de 10 degrés seulement dans la zone entre les vestiaires et l'entrée de la piscine, soit parce que les variantes étaient trop ambitieuses avec une proposition d'installation d'une salle de fitness, de solarium ou d'une de cryogénéisation.

Une demande a été faite auprès du Fonds intercommunal pour obtenir une participation de Fr. 500'000.--.

Concernant les coûts de fonctionnement, ils sont estimés à environ Fr. 365'000.-- pour la période d'octobre à mars. Concernant les recettes, les communes voisines ont été sollicitées afin de voir si elles étaient intéressées. Actuellement, seule la Ville de Genève serait intéressée à participer par le versement d'une subvention annuelle qui pourrait peut-être s'élever à Fr. 100'000.-- ou Fr. 150'000.--.

Il est relevé que le projet initialement soumis en 2016 faisait état d'un investissement d'environ Fr. 685'000.--. Aujourd'hui le crédit demandé est de Fr. 1'500'000.--. Il est expliqué que les travaux d'isolation seront plus importants que prévus.

La demande de crédit d'investissement de Fr. 1'500'000.-- est acceptée par 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

M. SIDLER présente le sujet : concernant la situation genevoise, l'étude menée par le Canton et l'ACG indique que la natation est une des pratiques sportives la plus à la mode et en plein essor. Le seul et unique bassin olympique hivernal est la piscine des Vernets qui est saturée. La Ville de Genève a dû étendre ses heures d'ouverture de très bonne heure le matin, pour étendre son offre, mais elle n'arrive pas à faire face à la demande. A ce jour, d'après les études, il faudrait trois bassins de 50 mètres ouverts à l'année pour répondre aux besoins actuels.

Seul un projet est discuté à Meyrin, depuis déjà 4 ou 5 ans, pour un montant avoisinant les 30 millions. Celui de Lancy est donc infiniment plus rationnel ; toutes les infrastructures existent déjà, le bassin est encaissé et donc à l'abri du vent, et un couloir d'eau relie directement les vestiaires au bassin. Des travaux ont été entrepris dans les années 2004-2005, puis en 2010-2012 pour la rénovation des vestiaires, ce qui a permis d'étendre l'offre d'ouverture jusqu'à mi-octobre.

Les chiffres de l'année 2017 battent des records : Marignac a pu faire trois semaines de prolongation, avec environ 6800 entrées, ce qui correspond à environ 200 entrées par jour, malgré l'horaire restreint par rapport à l'été, donc de 11h00 à 15h00 la semaine et de 11h00 à 17h00 le week-end. Il est vrai que le temps a été assez exceptionnel depuis la fin du mois de septembre jusqu'à début octobre, mais cela devient de plus en plus une tradition et il semble que ce soit quand même un engouement qui se vérifie d'année en année.

### Audition du Lancy-Natation

M. TSCHABUSCHNIG indique que le projet de couverture de la piscine de Marignac est un projet de longue date auquel l'association « croit » encore. Il donne l'exemple d'autres bassins olympiques qui ont été construits entre-temps dans des communes, en Suisse-allemande, comme Uster ou Sursee, qui ne sont de loin pas aussi grandes que Lancy.

Il s'agit naturellement d'un rêve pour cette association, qui pense que ce serait également une bonne chose pour la population de Lancy. Il est conscient que la décision ne se prendra bien entendu pas sur la base du Lancy-Natation uniquement, mais pour le club, le fait d'avoir ce bassin de 50 mètres ouvert à l'année permettrait de disposer de conditions d'entraînement de

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

haut niveau. Il pourrait aussi travailler davantage avec les adolescents, groupe d'âge pour lequel tous les cours sont actuellement complets.

Le service des sports nous présente un planning d'utilisation prévisionnel, qui est déjà bien rempli, avec notamment – cela a été dit - la Ville de Genève et d'autres communes se disent intéressées.

Dans la discussion, il est fait mention des problèmes liés à la neige ainsi qu'au gel, et des vestiaires qui sont actuellement déjà très glissants.

On parle aussi de cette fréquentation qui est absolument nécessaire par rapport à la consommation énergétique du projet, sans quoi il faudrait peut-être revoir cette idée.

Finalement, la commission accepte l'arrêté par 5 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

M. AESCHBACHER présente le sujet : après une présentation du projet aux commissaires des finances, le Conseiller administratif en charge précise qu'une demande de Fr. 500'000.-- est en cours auprès du Fonds intercommunal (ci-après FI) et que la commune a également pris contact avec la Ville de Genève, l'idée étant de pouvoir mettre l'infrastructure de Marignac à disposition d'un ou plusieurs clubs genevois de natation, en échange d'un soutien financier aux frais de fonctionnement. La somme de Fr. 150'000.— est articulée.

Le président ouvre alors la discussion qui, dans un premier temps, se concentre sur les différentes variantes proposées, le concept de fonctionnement, les recettes supplémentaires estimées à Fr. 200'000.—, ainsi que les modalités de chauffage de la piscine actuelle.

Le débat se poursuit alors avec des demandes de précisions sur la garantie de recevoir un financement du FI ainsi qu'un soutien de la Ville de Genève comme cité précédemment. Un commissaire souhaite donc attendre une confirmation de ces montants avant de voter ce crédit. Il propose donc de surseoir au vote. Un autre commissaire souhaite connaître le planning des travaux avant de se décider. Le Conseiller administratif explique que le risque est de repousser le projet d'une année parce que les délais ne correspondent plus. Cela ne devrait pas poser trop de problèmes vis-à-vis du FI, mais concernant la Ville de Genève, ce serait prendre le risque que les discussions politiques changent et ne permettent plus à Lancy d'obtenir le financement annuel.

Après des explications sur les honoraires prévus et le montant de soutien possible espéré par le FI, le débat se porte alors sur la problématique de la température de l'eau et la manière de la chauffer.

Au vu de l'avancée de l'heure et des autres sujets à l'ordre du jour, le président propose de clore les débats en laissant un représentant par groupe prendre la parole.

Les interventions portent alors sur la demande de surseoir au vote. Un commissaire résumant bien ce dossier en estimant qu'il n'y a aucun doute quant aux besoins sportifs de ce projet mais que des doutes subsistent au niveau financier, énergétique et architectural, son groupe soutiendra donc la proposition présentée, tout en souhaitant qu'une décision soit prise dans tous les cas en février, afin de ne pas bloquer tout le processus.

La proposition de surseoir au vote est acceptée par 10 oui, 2 non et 1 abstention.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

### Séance du 19 février 2018

Après un bref historique de ce dossier, le Conseiller administratif en charge des finances apporte des précisions concernant l'aspect financier de celui-ci. A savoir que le Fonds Intercommunal (FI) a décidé de participer à concurrence de Fr. 300'000.--, ce qui représente 20% de l'investissement, soit une exception aux règles d'usage qui limitent normalement à 10% sa participation. Mais vu le grand intérêt pour ce dossier et la forte intercommunalité, la proposition a été validée à l'unanimité.

Le second volet est celui de la participation de la Ville de Genève qui voit également d'un bon œil ce projet qui devrait permettre de désengorger la piscine des Vernets. M. Kanaan a confirmé le fait que la Ville serait prête à allouer annuellement une subvention, au fonctionnement, d'un montant compris entre Fr. 80'000.-- et Fr. 130'000.--, selon l'utilisation que les clubs situés en ville feraient de la piscine de Marignac.

Enfin il est précisé qu'une demande en autorisation, en procédure accélérée, a été déposée le 15 décembre 2017 et que la commune attend les conclusions de différents services.

Une subvention au fonds des collectivités, auprès de l'OCEN, pour un montant de Fr. 60'000.-- a également été demandée.

Les échanges qui s'ensuivent portent sur l'impact possible de l'arrivée de clubs externes à Lancy, sur la fréquentation des communiens et plus particulièrement les jeunes, sur le montage financier en termes d'investissement et de fonctionnement, sur la fréquentation prévue ainsi que le coût des entrées, sur la problématique du chauffage et de la validation du projet par l'OCEN et sur l'existence d'un business plan.

Il est répondu que l'arrivée de clubs externes ne prétéritera pas les habitants dès lors que l'accès public sera obligatoirement maintenu, qu'il est prévu une fréquentation de 20'000 entrées supplémentaires sur la période hivernale, que le coût de l'entrée ou de l'abonnement n'a pas encore été décidé, que selon le prix fixé, le déficit d'exploitation devrait avoisiner les Fr. 250'000.— et que pour le moment, tous les préavis sont positifs mais la commune n'a pas reçu le préavis définitif de l'OCEN.

Le Président met alors au vote l'arrêté.

Le crédit d'investissement d'un montant de Fr. 1'500'000.-- est approuvé par 8 voix pour et 5 abstentions.

M. RENEVEY : avant l'ouverture du débat, j'aimerais ajouter deux éléments. Tout d'abord, la procédure est toujours en cours, puisque nous avons reçu tous les préavis des différents services et qu'il reste encore le préavis définitif de l'Office cantonal de l'énergie. M. CARNAZZOLA est passé ces derniers jours pour réexpliquer le dossier à l'OCEN, donc nous avons bon espoir que tout marche bien au niveau de l'autorisation finale.

Et puis, comme cela avait été discuté et demandé lors de la dernière Commission des finances notamment par M. FONTAINE, nous avons fait un business plan pour vous donner quelques indications que vous avez trouvé sur CMNet. Ce business plan montre trois scénarii différents, un scénario considéré comme prudent, tant en termes de subventions que nous pourrions recevoir de la Ville de Genève que du nombre d'abonnements que nous pourrions avoir, un scénario réaliste et un scénario considéré comme optimiste.

Il nous semble que nous avons cette fois toutes les informations nécessaires qui vous permettront de voter en votre âme et conscience.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

M. FLURY : il est clair qu'avec mon passé de maître de natation et d'instructeur de plongée sous-marine, vous prêchez un convaincu.

C'est un bon investissement que la commune fait en faveur du sport et de la natation en particulier, et de ses effets bénéfiques pour la santé publique au profit de nos concitoyens.

Au niveau énergie, je crois qu'il va être possible, dans un avenir plus ou moins proche, de nous connecter, respectivement la piscine de Marignac, sur un chauffage à distance ou un éventuel chauffage basé sur la géothermie qui est actuellement développé par les SIG.

Le plus ou la partie la plus favorable du bassin actuellement, c'est quand même son couloir qui permet de relier les vestiaires au bassin, sans devoir passer par l'extérieur. Il est clair que l'entraîneur de natation sera en doudoune et moonboots au bord du bassin, mais ceux qui s'entraînent seront en train de nager tranquillement.

Cela permettra également de donner un bol d'air aux Vernets qui actuellement sont surchargés. Allez aux Vernets à 7h00 du matin, c'est la cohue et entre midi et 14h00, il n'y a plus d'eau, vous ne pouvez pas nager, ce n'est pas possible de nager aux Vernets.

Finalement, pour la commune de Lancy, la possibilité de revendre éventuellement la couverture amovible nous permettra de limiter les risques financiers.

M. HAAS : au niveau du groupe démocrate-chrétien, on aimerait rappeler que la piscine du Grand-Lancy est quand même un lieu emblématique de notre commune ; c'est presque un lieu phare. Je rappelle que c'est un des seuls lieux sportifs qui peut aussi faire l'objet d'expositions culturelles – je fais référence à la fameuse quadriennale de sculptures. Ce sont des choses qui ne sont pas anodines, peut-être pas en lien direct avec la couverture, mais c'est pour soutenir le fait que c'est un lieu emblématique et d'importance.

Deuxièmement, au niveau du groupe, la majorité presque des membres est favorable au soutien des activités sportives ; certains d'entre nous sont des pratiquants, pas dans les profondeurs, mais on a tous été au moins une fois à la pataugeoire je pense et il est vrai que soutenir le sport dans une commune comme Lancy nous paraît déterminant.

Les deux bémols dont on a discuté et qui ont fait que l'on a laissé une liberté de vote à nos membres, c'est qu'on a eu ce business plan et les trois scénarios en des termes prudent, réaliste et optimiste, mais ce que l'on souhaite évidemment, c'est que, à terme, ce soit l'optimiste qui se réalise puisque les deux autres laissent quand même des situations déficitaires. Par rapport à cela, on aimerait bien avoir un suivi, de manière à pouvoir vérifier l'adéquation de ces scénarios dans le futur, à des échéances de 2-3 ans pour laisser le temps que cela se mette en place.

Le dernier bémol est lié au fait que – M. FLURY vient de parler de cette liaison future possible avec la géothermie, mais je crois qu'il y a pas mal de points d'interrogation et d'hypothèses par rapport à cela - aujourd'hui on a mis en conformité énergétique la quasi-totalité des bâtiments communaux et le bilan énergétique de la piscine n'est a priori pas très favorable.

Cela dit, à titre personnel, je soutiendrai et au niveau du groupe on a laissé cette liberté de vote car cela reste quelque chose de phare et d'important.

M. SIDLER : c'est un projet que nous soutenons au niveau sportif bien entendu, avec le bémol aussi que c'est une énorme dépense énergétique ; c'est quand même un sport beaucoup plus

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

polluant qu'il n'y paraît, si on regarde les choses en face, même si on utilise du bois ou de la géothermie, c'est de l'énergie que l'on n'utilisera pas pour d'autres besoins.

Actuellement on a quand même des ressources qui sont limitées en perte d'énergie, on n'est pas encore capable de gérer notre demande énergétique par une couverture renouvelable intégrale.

On sera très attentif aux résultats de fréquentation, pour voir jusqu'où il faut maintenir cette dépense énergétique, et on espère que le succès sera au rendez-vous. Ce sera peut-être une première étape dans un développement d'un contexte sportif intéressant pour Lancy et les communes avoisinantes. Il y aura peut-être quelques abstentions dans notre groupe.

M. AESCHBACHER : le groupe PLR était l'instigateur de la demande de surseoir parce qu'on était persuadé qu'en termes sportifs il y avait naturellement des intérêts à défendre avec un club à qui cela profitera aussi, c'est le Lancy-Natation. Donc, nous avons demandé d'avoir des précisions au niveau financier, puisque vous savez qu'au PLR nous sommes particulièrement soucieux des dépenses et des deniers publics.

Il est vrai que le fait d'avoir obtenu un montant - et je l'ai relevé dans mon rapport - qui est quand même le double de ce qui est versé d'habitude par le fonds intercommunal, cela démontre bien que - d'abord le dossier a été bien monté, je tiens à en féliciter le Conseil administratif, parce qu'on n'hésite pas à taper dessus lorsque les dossiers sont moins bien ficelés - donc la preuve, c'est que le FI a voté à l'unanimité cette somme, la preuve c'est que la Ville de Genève s'est aussi engagée par écrit, on sait que les majorités peuvent changer, sous réserve des votes du Conseil municipal de la ville, pour une participation au fonctionnement.

Ces deux éléments, de notre côté, on fait pencher la balance encore plus en faveur de ce projet. Donc nous soutiendrons naturellement ce vote en étant aussi attentif au côté énergétique, car il est vrai que c'est un des soucis et en étant attentif, je viens de voir le plan financier, au nombre d'entrées, même si, quand on regarde le plan financier, on se rend compte que dans les deux scénarii les plus intéressants, on se retrouverait même avec une opération qui ne coûterait pas grand-chose à la commune, ce qui est encore plus intéressant pour nous.

En résumé, nous voterons en faveur de ce projet, car c'est un beau projet sportif qui participera aussi à la vie de nos communiens.

M. RENEVEY : je voulais ajouter une chose. Effectivement, les inquiétudes quant à la fréquentation sont légitimes. Et il est évident que nous ferons des informations régulières sur le taux de fréquentation ; je ne peux que m'engager à faire ce retour auprès de la Commission des sports notamment pour tester si la fréquentation est à la hauteur de vos espérances.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite plus la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu le nombre croissant de personnes pratiquant la natation dans le canton de Genève ;*

*Vu la décision de la Ville de Lancy d'élargir les horaires d'ouverture de la piscine de Marignac ;*

*Vu que l'ouverture prolongée du bassin olympique remporte un vif succès ;*

*Vu le manque de bassins de 50 mètres, exploitables tout l'hiver dans le canton de Genève ;*

*Vu le souhait de la Ville de Lancy de prendre en compte les nouveaux besoins et attentes de la population lancéenne ;*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 octobre 2017 ;*

*Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 31 octobre 2017 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séances des 6 novembre 2017 et 19 février 2018 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'500'000.-- destiné aux travaux pour l'exploitation hivernale du bassin olympique de la piscine de Marignac,*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 3410.50400,*
3. *de porter cette somme au patrimoine administratif du bilan, sous la rubrique 3410.1407/1404,*
4. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention du fonds intercommunal, estimée à Fr. 300'000.-, rubrique 3410.63200,*
5. *d'amortir cette dépense en 10 ans, dès 2018, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 34.33004.*

***L'arrêté 121-17.10 est accepté par 31 oui, 0 non, 3 abstentions.***

M. RENEVEY : j'aimerais vous remercier de ce vote quasi-unanime, cela fait 4 ans que l'on parle de ce projet qu'on considère comme étant un beau projet.

### **8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 octobre 2017 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**

#### **Rampe du Pont-Rouge – Chemin des Vieux-Chênes – Crédit d'investissement (2'071'000.--) (132-18.02)**

Mme RUERAT présente le sujet : cette demande de crédit est destinée à mettre en œuvre les mesures recommandées par l'étude de circulation faite par le bureau Citec, ainsi que la réfection de la rampe du Pont-Rouge et du chemin des Vieux-Chênes, jusqu'à l'entrée de la place des Ormeaux.

Une piste cyclable est prévue dans la montée de la rampe du Pont-Rouge et un enrobé phono-absorbant sera installé. La piste cyclable et un trottoir séparé seront réalisés tout au long de la rampe du Pont-Rouge, excepté sur un tronçon de 90 mètres où une contrainte géométrique oblige de réaliser un trottoir mixte pour les cyclistes et les piétons.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

Le but est aussi de supprimer le trafic sur la place des Ormeaux avec la mise en place de bornes automatiques. Ainsi les voitures venant de la route de Chancy ne pourront plus tourner sur la place des Ormeaux pour rejoindre la rampe du Pont-Rouge. Pour empêcher complètement le trafic, il faudrait aussi installer un panneau d'interdiction pour les voitures et les motos. Un commissaire a proposé de tracer un cédez-le-passage pour les voitures afin que les cyclistes puissent circuler en toute sécurité dans ce carrefour.

Les véhicules venant de la rampe du Pont-Rouge devront tourner à droite pour emprunter le chemin des Vieux-Chênes. Tandis que les véhicules venant du chemin des Vieux-Chênes pourront soit descendre en direction de la route du Grand-Lancy, soit tourner à droite sur la place des Ormeaux.

Des commissaires ont relevé que le tronçon mixte pour les cyclistes et les piétons n'était pas très large et que ce n'était pas une bonne solution et qu'il serait préférable pour les cyclistes de circuler sur la route sur la bande cyclable, afin de ne pas gêner les piétons.

De plus, un autre enrobé phono-absorbant ainsi qu'une piste cyclable seront aussi installés sur le chemin des Vieux-Chênes et le carrefour sera réaménagé afin de favoriser l'accessibilité au nouveau quartier de Surville.

Pour conclure, la Direction générale des travaux (DGT) n'a pas encore pris de décision formelle quant à la fermeture de la place des Ormeaux, et pour l'instant elle ne semble pas partager l'avis de la Ville de Lancy concernant la fermeture de cette place.

Le crédit d'investissement de Fr. 2'071'000.— a été approuvé par 9 voix pour et une abstention.

M. FLURY : effectivement, ce projet apporte une réponse à une pétition des habitants du quartier de la place des Ormeaux déposée lors de la dernière législature, qui se plaignaient des dangers encourus par nos enfants sur le chemin de l'école.

Ce projet permettra, s'il se réalise, de pacifier enfin la place des Ormeaux pour qu'elle puisse devenir une vraie place du village où il fait bon se promener à pied et limiter les camions et les voitures qui circulent un peu dans le désordre.

Nous soutiendrons ce projet et voterons l'arrêté en question.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons passer au vote de l'arrêté.

*Vu l'étude de circulation entreprise en 2010 dans le but d'améliorer la sécurité à la place des Ormeaux et au chemin des Pâquerettes réaménager la rampe du Pont-Rouge et le chemin des Vieux-Chênes ;*

*Vu que cette étude nécessite de modifier le carrefour rampe du Pont-Rouge/chemin des Vieux-Chênes, ainsi que le flux de circulation sur le haut de la rampe du Pont-Rouge ;*

*Vu qu'il est également nécessaire de sécuriser les cycles à la montée de la rampe du Pont-Rouge et d'assainir cette dernière d'un point de vue phonique ;*

*Vu le crédit d'étude de Fr. 137'000.--, accepté par le Conseil municipal le 17 novembre 2016 ;*

*Vu le vote du Conseil municipal du 16 novembre 2017, validant le schéma de circulation proposé afin de supprimer le trafic de transit sur la place des Ormeaux et le chemin des Pâquerettes ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et urbanisme, séance du 5 février 2018 ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'071'000.-- destiné à la création d'une piste cyclable dans le sens montant de la rampe du Pont-Rouge, la réfection de la chaussée de la rampe du Pont-Rouge avec la mise en place d'un enrobé phono-absorbant, la mise en place de la fermeture partielle de la rampe du Pont-Rouge entre le chemin des Vieux-Chênes et la place des Ormeaux, ainsi que le réaménagement du carrefour chemin des Vieux-Chênes / chemin des Erables (y compris le crédit d'étude de Fr. 137'000.--, voté le 17 novembre 2016),*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100,*
3. *de financer partiellement ce crédit par une subvention fédérale OPB, rubrique 6150.63000, estimée à CHF 275'000.-,*
4. *de porter la somme nette au patrimoine administratif du bilan, sous la rubrique 6150.14070/14010,*
5. *d'amortir la dépense nette en 30 ans dès 2019 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 6150.3300.*

***L'arrêté 132-18.02 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.***

**9) PROJET DE DELIBERATION DU PARTI SOCIALISTE « LANCY ZERO PUB : LIBERONS NOS RUES DE LA PUBLICITE COMMERCIALE » (137-18.03)**

*Vu :*

- *la question écrite « coûts et revenus de l'affichage publicitaire à Lancy », déposée par le groupe socialiste lors du Conseil municipal du 16 novembre 2017 ;*
- *la réponse à cette question écrite par le Conseil administratif de la Ville de Lancy, lors de la séance plénière du Conseil Municipal du 1er février 2018 ;*
- *que le nombre de panneaux publicitaires sur le territoire lancéen est de 287, dont 105 sur domaine public communal, 82 sur domaine public cantonal, et 100 sur domaine privé ;*
- *les deux conventions liant la Ville de Lancy à la SGA (Société Générale d'Affichage) jusqu'à fin 2019 ;*
- *que les revenus annuels pour la Ville de Lancy pour l'exploitation de ces panneaux se montent à Fr. 81'000.-- ;*
- *que l'impression et la pose d'affiches, l'achat de panneaux et l'entretien des panneaux officiels génèrent un coût de Fr. 22'650.--, figurant au budget 2018 ;*

*le Conseil municipal de Lancy demande au Conseil administratif :*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

- *de privilégier la qualité du paysage urbain en libérant l'espace public de la publicité commerciale par voie d'affichage ;*
- *de résilier les deux conventions liant la Ville de Lancy à la SGA, à leur échéance, soit fin 2019 ;*
- *dans les 4 mois suivant cette échéance, de faire procéder à la dépose (suppression) de tous les panneaux publicitaires dont la ville de Lancy est propriétaire, tant sur domaine public que sur domaine privé, permettant ainsi de faciliter la mobilité de tou-te-s, en particulier les personnes à mobilité réduite ;*
- *de maintenir un nombre de panneaux officiels et de panneaux d'affichages libres et gratuits suffisant dans tous les quartiers, permettant aux autorités, clubs et associations locales de diffuser leurs informations et activités, événements culturels, artistiques et sportifs, ceci excluant toute publicité pour des produits ou activités commerciales ;*
- *de faire la demande auprès des autorités cantonales, respectivement des organismes publics ou privés, ou propriétaires individuels qui possèdent de tels panneaux, pour qu'ils renoncent à leur exploitation et procèdent à leur démantèlement ;*

*Exposé des motifs*

*Au début de l'année 2017, un changement de concession de l'affichage publicitaire en ville de Genève a entraîné quelques semaines avec près de 3'000 panneaux d'affichages vierges de toute publicité. Les habitants ont alors pu saisir l'occasion de s'approprier ces espaces, avec de nombreuses créations originales et artistiques spontanées qui ont pu voir le jour dans toute la ville.*

*A la suite de la réattribution de cette concession quelques semaines plus tard, avec la réapparition des publicités, une initiative populaire municipale a été lancée, intitulée "Genève Zéro pub, libérons nos rues de la publicité commerciale !", réclamant notamment de libérer l'espace public de la publicité commerciale par voie d'affichage.*

*En effet, la publicité commerciale :*

- *nuit à la qualité du paysage et de l'urbanisme dans l'espace public ;*
- *constitue une pollution visuelle, mobilisant notre attention sans notre consentement, sans possibilité de l'éviter ou de l'ignorer ;*
- *visé moins à informer qu'à stimuler des désirs de consommation, et contribue par là à la surconsommation, à l'obsolescence programmée et au surendettement ;*
- *contribue, par la surconsommation, à aggraver l'impact des activités humaines sur l'environnement, en particulier sur les ressources naturelles et sur le réchauffement climatique ;*
- *nuit à la mobilité, notamment des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ;*
- *fragilise le tissu économique local, de nombreuses entreprises n'ayant pas les moyens d'y recourir.*

*La présente délibération, qui fait suite à la question écrite déposée lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2017, demande que la Ville de Lancy soit libérée de la publicité commerciale,*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

*comme près de 1'300 municipalités dans le monde, telles Grenoble, Bergen, São Paulo, ou encore certains États des Etats-Unis tels que le Vermont, le Maine, Hawaii et l'Alaska.*

*Le maintien de panneaux pour les informations officielles des autorités, ainsi que des panneaux pour l'affiche libre et gratuit pour les clubs et associations locales, est garanti, la suppression des panneaux publicitaires permettant même la mise en valeur des communications sur leurs activités, événements, cours et projets non commerciaux.*

*Par cette mesure peu coûteuse en regard du budget communal, Lancy peut permettre d'améliorer grandement la qualité de vie des habitantes et habitants de Lancy, se montrer innovante et à l'avant-garde des mesures d'urbanisme et de mobilité en Suisse.*

M. CLEMENCE : ce projet me tient à cœur, j'espère que ce sera votre cas aussi. Un projet un peu particulier parce que vous l'avez vu, c'est un projet de délibération et non un projet de résolution ou de motion. Le règlement du Conseil municipal, en son article 33, considère que c'est une proposition faite au Conseil municipal, c'est un peu une nouveauté pour nous de voter un projet de délibération qui vient du Conseil municipal et non du Conseil administratif, mais il a cette particularité qu'il a force obligatoire pour les autorités et qu'il est soumis au referendum facultatif.

Ce projet fait suite à la question écrite que j'ai déposée le 16 novembre 2017 sur le même sujet et la réponse du Conseil administratif lors de notre séance plénière du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février dernier. Dans sa réponse, le Conseil administratif suggère que rien n'empêche le but visé par ce projet de délibération.

Ce projet a déjà été mis en place dans 1300 municipalités dans le monde, il serait relativement novateur pour la Suisse, mais il n'est pas non plus expérimental, on ne va pas non plus complètement dans l'inconnu puisque c'est expérimenté dans pas mal d'endroits.

Il y a de multiples bénéfices qui sont cités dans l'exposé des motifs ; j'en rappellerai quelques-uns : la pollution visuelle engendrée par ces panneaux de publicités, la qualité du paysage, la qualité de l'espace public et l'espace urbain de notre commune qui est péjorée par ces panneaux, cela nuit à la mobilité, en particulier à la mobilité douce sur les espaces trottoir, cela capte l'attention des automobilistes et cela fragilise le tissu économique local dans le sens que les grosses entreprises peuvent se payer ces panneaux, alors que les petites PME en général n'en ont pas les moyens.

Je tiens aussi à préciser pour ce projet que les panneaux réservés aux affiches officielles, ainsi que les affiches pour les associations culturelles, pour les espaces culturels de notre commune, qu'ils soient institutionnels ou non, pour les clubs sportifs, ne sont pas impactés, ils sont conservés, ils seront même mis en valeur en l'absence des panneaux publicitaires qui seront donc supprimés. Cela permet donc de valoriser toutes les activités sportives et culturelles qui existent dans notre commune tout en libérant de l'espace public dédié à la publicité.

Il faut peut-être préciser aussi, par rapport à l'une des invites de ce projet qui considère qu'il faut enlever les panneaux publicitaires sur le domaine public communal, mais aussi sur le domaine privé communal. Je vous rappelle que la commune peut être possesseur de terrains sur le domaine public, mais aussi sur le domaine privé. Tous les panneaux propriété de la Ville de Lancy sont concernés par ce projet. Par contre, une deuxième partie de l'invite demande que le Conseil administratif fasse la démarche auprès du Canton pour le domaine public cantonal et auprès de certains privés sur fond privé cette fois par les propriétaires individualisés, de faire la démarche volontaire de renoncer à ces panneaux, mais bien sûr cela n'a aucune force obligatoire puisque nous n'allons pas exproprier les gens de leurs terrains pour ce projet.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

L'idée est de discuter ensemble de ce projet. Il n'y a pas du tout d'urgence, on est tout à fait ouvert à le renvoyer en commission pour en débattre, pour écouter aussi l'avis du Conseil administratif si besoin et si certains des groupes souhaitent des précisions sur certaines invites, voire l'amender, nous serons également ouverts à ceci.

Je vous invite à donner bon accueil à ce projet de délibération et à nous soutenir dans cette démarche.

Mme VERGAIN : s'agissant d'un projet de délibération, nous allons voter une entrée en matière.

M. DEROBERT : avant d'entrer en matière, j'aimerais juste donner mes arguments pour ne pas entrer en matière.

Je vais reprendre les invites : en premier lieu, c'est quelque chose qui a déjà été soumis à des citoyens genevois, puisque c'est une proposition qui a été faite en Ville de Genève et qui est une reprise. Maintenant, il y a un certain nombre de choses qui font que pour moi je n'entrerai même pas en matière. La seule chose sur laquelle je peux être d'accord, c'est lié à la qualité du paysage.

Sur le fait que cela constitue une pollution visuelle, malheureusement la pollution visuelle de la publicité, vous la vivez tous les jours, à tous les endroits, vous avez tous un smartphone et un IPAD sur les tables, la publicité est partout, ce projet de délibération ne va pas agir sur tous les médias qui sont les médias papier, télévisuels, informatiques, etc. Ces médias-là sont largement plus impactants pour nous pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'avec la publicité que nous avons sur la commune, cela génère de l'argent et une certaine économie, il y a des entreprises qui réalisent les affiches, qui les impriment, il y en a qui les collent. La Ville de Lancy perçoit des taxes sur ces affichages. A partir de là, c'est la seule publicité que nous avons sur la commune qui rapporte quelque chose aux commerçants. Toute la publicité que nous voyons tous les jours, qui nous est imposée - telle que sur un IPAD, si vous lisez la Tribune vous en avez autant sur l'IPAD que dans un journal papier, à la télévision de même -, toutes ces publicités que vous ne pouvez pas zapper sont deux fois plus dangereuses pour vous et on ne fait rien contre. En l'occurrence, en plus, cela ne nous ramène absolument pas d'argent.

Sur le fait que cela contribue à la surconsommation, je pense que les gens sont assez grands pour tourner la tête, au final c'est quelque chose que l'on voit depuis des années, chacun peut tourner la tête et regarder où il a envie, tout à coup il y a des choses qu'on n'a pas forcément envie de voir, cela fait partie de ces choses, c'est le geste le plus simple, à partir de là inciter nos enfants à ne pas surconsommer, c'est le problème de la surconsommation et le problème de l'obsolescence programmée n'ont absolument rien avoir avec les quelques affiches qui sont sur la Ville de Lancy.

Nous refuserons l'entrée en matière.

M. HAAS : il y a beaucoup de choses qui ont été dites par M. DEROBERT. C'est vrai qu'au niveau du groupe et à titre personnel, si je peux comprendre une partie de la démarche, en lisant les invites et ce qui est proposé, j'avais presque l'impression qu'on vivait dans une zone d'activités suburbaine où l'affichage commercial est tellement agressif que là effectivement, une partie des éléments amenés, comme la qualité du paysage, ou la pollution visuelle, pour stimuler le désir de consommation des gens pourrait entrer en matière. J'ai vraiment le sentiment que sur la Ville de Lancy, au niveau de ce qui est aujourd'hui visible, ce n'est pas le cas. Moi, à titre personnel, je n'ai jamais vu une personne à mobilité réduite ou un cycliste être vraiment gêné par les installations actuelles.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

J'ajouterais aussi, même si M. CLEMENCE s'est voulu rassurant sur les aspects liés au maintien de certains supports, il faut quand même se rappeler aussi que c'est une visibilité au niveau des partis pour les campagnes, ces supports sont importants, et au niveau de la culture on peut aussi aller au-delà des limites géographiques de la commune – là je n'ai pas vu d'aspect par rapport à cela.

Rappeler enfin – ce n'est peut-être pas si anodin que cela – c'est que la SGA avait financé une bonne partie des abris-bus de la commune et que cet apport financier disparaîtrait avec cette suppression de publicité.

Au niveau du groupe, on est plus que partagé sur l'accueil à donner là-dessus, et on n'est pas très d'accord sur l'entrée en matière.

M. COUTO : beaucoup de choses ont été dites effectivement, on pourrait encore en ajouter quelques-unes. En ce qui concerne la pollution visuelle causée par ces panneaux, comme cela a été dit, chacun regarde, moi-même je roule souvent à vélo et je ne suis jamais tombé parce que mon attention aurait été attirée par un de ces panneaux.

On parle toujours de pollution visuelle de ci ou de ça, il y a une chose qui personnellement m'inquiète beaucoup, c'est la pollution du tabagisme par exemple. Quand je vais dans des associations socio-culturelles où il y a des enfants, je vois beaucoup d'éducateurs qui fument. Je ne veux pas dire qu'ils fument durant leurs activités, mais il y a à côté des enfants qui voient les éducateurs fumer par exemple. Ce serait peut-être un mauvais exemple, mais à ce niveau-là les Socialistes ne s'inquiètent pas.

En ce qui concerne la mobilité des personnes handicapées, je n'ai jamais vu un panneau qui soit carrément au milieu du trottoir qui empêche qui que ce soit.

Autre question qui nous inquiète, c'est que le groupe socialiste vient toujours avec l'envie de couper ci, couper cela, enlever ceci, enlever cela. Là, les recettes ne sont pas énormes, mais ce sont quand même des recettes qui peuvent venir en aide à des demandes, comme c'était le cas lors du dernier budget où des postes, à cause de quelques milliers de francs, ont été refusés par ce Conseil municipal. Si on veut couper cela, qui nous rapporte quelque chose, après on va couper autre chose qui nous rapporte encore. Donc, je ne sais pas comment le groupe socialiste veut couper d'un côté et après venir de l'autre côté demander des budgets pour satisfaire d'autres demandes à faire voter par ce Conseil municipal.

La question que certaines sociétés n'ont pas les moyens, c'est comme partout, on n'a pas les moyens de tout avoir, même si toutes les sociétés n'ont pas les moyens, elles ont les moyens pour autre chose.

Pour tout cela, le groupe MCG conseille aussi de ne pas entrer en matière.

M. SIDLER : nous pensons que c'est intéressant d'en débattre et d'aller en commission pour tous les arguments que l'on vient d'entendre justement, que vous avez eu l'occasion de développer. Il me semble que faire un point sur la situation, l'évolution de ces panneaux, leur remplacement, de faire un point de situation et éventuellement donner suite à toutes les invites ou l'une ou l'autre, ou en amener d'autres, nous semble intéressant.

Donc nous entrerons en matière et nous souhaiterions pouvoir en discuter en commission, un projet de délibération est quelque chose qui met du temps à se préparer et qui mérite aussi d'être étudié.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

M. MATHIEU : une petite précision sur ce que vient de dire M. SIDLER. On hésite avec un renvoi en Commission de l'administration, Commission du développement durable ou Commission des finances, parce que tout est un peu imbriqué dans cette demande.

Mme VERGAIN : nous allons déjà voter l'entrée en matière avant de parler du renvoi en commission.

Si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière de l'arrêté 137-18.03 est refusée par 17 non, 14 oui et 3 abstentions.***

**10) MOTION DU GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN « POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE PETITE ENFANCE A LANCY »**

---

*Mesdames les Conseillères Municipales,  
Messieurs les Conseillers Municipaux,*

*Le monde de la Petite Enfance a connu une évolution importante ces dernières décennies. La Ville de Lancy s'est investie activement pour les familles et a notamment concrétisé la création de nombreuses nouvelles places de crèche, pour répondre à un besoin croissant pour la garde des enfants en âge préscolaire : création de l'EVE du Plateau, agrandissement de la crèche Chante-Joie, de l'EVE Clair-Matin, création de la nouvelle crèche Les Couleurs du Monde. En totalité, plus de 280 places ont été créées ou reprises ces deux dernières décennies, pour arriver aujourd'hui à 366 places d'accueil (permettant d'accueillir environ 495 enfants).*

*Le fonctionnement associatif permet à chaque institution de fonctionner de manière autonome, tout en collaborant avec les autres structures et avec le Service des Affaires Sociales de la Ville de Lancy.*

*Malgré ces efforts importants, et de par la croissance significative de la population ces dernières années, la Ville de Lancy connaît actuellement une pénurie de places de garde pour les enfants en âge préscolaire : plus de 300 enfants sont en attente d'une place en crèche à l'heure actuelle. Parmi ceux-ci, plus de 2/3 des parents habitent sur la commune de Lancy. Même s'il convient de relativiser ce chiffre, il s'agit d'une situation préoccupante. De plus, nous pouvons penser, qu'avec la densification prévue des zones de logement, la demande continuera à augmenter.*

*La Ville de Lancy vise actuellement à améliorer le taux d'offre de places en crèche par rapport au nombre d'enfants en âge préscolaire recensés, pour atteindre le palier de 20%, comme l'ont déjà fait plusieurs grandes communes genevoises.*

*D'autres moyens de garde sont disponibles pour les familles, comme l'Accueil Familial de Jour (garde d'enfants à domicile). Des structures de coordination ont vu le jour et des moyens importants pour professionnaliser et encadrer la garde à domicile sont développés. Environ 30 accueillantes familiales sont actives actuellement sur Lancy. Ce mode d'accueil n'est pas qu'une solution « de second choix » pour les familles, il peut être plus adapté dans certains cas (selon les situations familiales). Quant aux garderies et jardins d'enfants, qui proposent principalement un accueil à la demi-journée, ils sont plus particulièrement adaptés pour les enfants dont les parents ne travaillent pas ou travaillent à temps partiel et permettent une socialisation et une préparation des enfants au passage à l'école primaire.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

*Sur le plan financier, il faut noter que le coût pour la création de places de crèche est important. En effet, les structures d'accueil sont soumises à des normes d'encadrement strictes en matière de personnel et de locaux. Une place pour un enfant qui fréquente une crèche tous les jours coûte à la Ville de Lancy en moyenne CHF 39'000.- par année (après déduction de la participation des parents), pour un montant total de CHF 13'000'000.- par année (selon le budget 2018).*

*L'accueil chez une accueillante familiale de jour représente un investissement financier plus limité, une place à plein-temps coûte environ CHF 10'000.- à la collectivité.*

*Par ces motifs, et sur proposition du Groupe PDC, le Conseil Municipal de Lancy invite le Conseil Administratif*

- *à poursuivre la création de nouvelles places de crèche, comme cela est prévu dans la planification financière quadriennale, afin d'atteindre et de maintenir un taux d'offre de 20%.*
- *à développer l'offre en matière d'Accueil Familial de Jour*
  - *en encourageant les structures de coordination à mener une campagne active d'information pour développer le recrutement de nouvelles accueillantes familiales.*
  - *en soutenant des mécanismes qui permettront d'inciter les accueillantes familiales à travailler dans les structures d'accueil collectives (stages, engagement en vue d'une formation).*
- *à mettre en place des contrats de prestations avec les associations gérant les structures d'accueil de la petite enfance, afin de pérenniser le fonctionnement associatif, d'apporter une clarification du rôle de chaque partenaire, et favoriser l'utilisation optimale des subventions liées à ce secteur.*

Mme DE VECCHI : depuis de nombreuses années maintenant, la Ville de Lancy mène une politique active en matière de petite enfance. La période, que vous avez peut-être connue, où il s'agissait de convaincre les élus de la nécessité de construire des crèches est bien révolue.

De nombreuses places ont été créées et les nouveaux projets voient le jour les uns après les autres. Le PDC continuera de toute évidence à encourager et à soutenir la création de nouvelles places de crèche. Cependant, malgré un effort de la commune de plus en plus conséquent, notamment sur le plan financier, la liste d'attente ne désemplit pas, conséquence de l'arrivée de nombreux habitants dans plusieurs quartiers qui se densifient à Lancy.

Il semble dès lors évident qu'il faut investiguer d'autres pistes afin de soutenir les familles souvent démunies dans leur recherche infructueuse d'un mode de garde.

C'est pour cela que nous proposons de développer la piste de l'accueil familial de jour. Bien loin de la traditionnelle image de mamans de jour que certains ont peut-être encore, peu fiable, et qui laissent les enfants devant la télévision toute la journée, les accueillantes familiales d'aujourd'hui bénéficient d'un encadrement, de formation continue et d'occasions de se rencontrer pour partager leurs expériences.

De plus, même si les parents font souvent appel à ce mode de garde en tant que deuxième choix, de plus en plus de familles voient l'avantage d'une organisation plus souple et adaptée à certains rythmes de vie.

C'est dans cette optique que nous souhaitons inviter le Conseil administratif à encourager les structures de coordination d'accueil familial de jour, à mener une campagne active de

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

recrutement et à l'inciter à réfléchir à des moyens de rendre attractive cette fonction, ce qui est actuellement le problème principal.

Un autre aspect de cette motion concerne les subventions des crèches et autres structures d'accueil collectives. Nous souhaitons inviter le Conseil administratif à mettre en place des contrats de prestation avec les associations qui gèrent ces structures. En effet, cela permettra tout d'abord de favoriser une utilisation optimale des subventions allouées, qui ne représentent pas moins de 13'000 enfants par année. De plus, cela contribuera à pérenniser le système associatif, notamment par une clarification du nombre de chaque partenaire.

Nous vous invitons donc à donner bon accueil à cette motion et proposons, afin de pouvoir en discuter plus spécifiquement, de la renvoyer en Commission sociale.

M. MATHIEU : c'est une motion sympathique qu'on ne peut que soutenir. Penser que la politique de la petite enfance a deux piliers, celui des familles d'accueil et celui des institutions, est une très bonne idée.

Simplement, cette motion m'offre un doute et un immense regret : le doute, c'est les 20% ; je me demande pourquoi on ne serait pas un peu plus ambitieux, donc je suis tout à fait d'accord avec le renvoi en Commission sociale pour qu'on discute par rapport à d'autres communes, par rapport à ce que l'on peut faire et peut-être être un peu plus ambitieux qu'une moyenne genevoise sur le bas. C'est le premier encouragement que je donnerai à être un peu plus ambitieux que les 20%.

L'immense regret, c'est qu'au moment du budget, le cahier des charges d'une personne était à peu près l'objectif de cette motion, cette personne a été refusée sur le budget et la Ville de Lancy n'a pas pu l'engager. Alors, il faut de deux choses l'une, soit que l'on donne la possibilité au Conseil administratif de mener des projets sympathiques comme ceux-ci, soit qu'on ne peut pas prétendre qu'on fait plus avec moins d'argent.

M. MAUGUÉ : effectivement, c'est une motion très sympathique et qui dans une grande mesure se contente de valider la politique de notre magistrat. On va bien sûr voter pour son renvoi en commission.

Cela dit, on a tout de même un peu l'impression que le PDC tente de se racheter une virginité après avoir refusé lors du vote du budget, comme l'a évoqué mon pré-opinant, un poste pour la petite enfance qui aurait été bien plus utile à notre sens et bien plus opérationnel, pour aller dans le sens qui vient de nous être exposé, c'est-à-dire favoriser la politique de la petite enfance dans notre commune.

Mme DE VECCHI : je me permets de réagir aux propos de mes deux pré-opinants. Je pense qu'il s'agit là vraiment de deux débats différents, on parle vraiment spécifiquement de mode de garde pour les familles et c'est là-dessus que le PDC a réfléchi, comment aider les familles à trouver un mode de garde, c'est cela vraiment le principal objet de cette motion.

Maintenant, la question des contrats de prestation, pour nous, était un moyen de soutenir le système actuel qui est de type associatif, et auquel nous tenons, pour justement maintenir ce fonctionnement qui est en place depuis très longtemps et qui marche bien. Et on voit qu'on a quand même besoin de clarifier un peu les rôles, de chaque partenaire, la commune, les comités, les directions des crèches, ce qui permettrait justement de ne pas avoir besoin d'engager une personne spécifique, il n'y a pas de besoin réel par rapport à cela. Je pense qu'il s'agit vraiment de deux débats différents qu'il ne faut pas mélanger.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

M. FONTAINE : je ne vais pas rajouter une couche à tout ce que l'on a déjà entendu, c'est une bonne idée.

Maintenant, il est clair qu'on aimerait un renvoi en commission, et notamment un renvoi à la Commission des finances pour parler justement de l'aspect financier de ce projet.

Mme VERGAIN : nous avons donc une proposition de renvoi en Commission sociale et une proposition de renvoi en Commission des finances.

M. MATHIEU : juste une précision, à mon sens le renvoi à la Commission des finances est un peu tôt, il faudrait savoir ce que propose la Commission sociale, pour que cela puisse être chiffré et qu'ensuite cela soit renvoyé à la Commission des finances.

M. FONTAINE : bien sûr, mais il ne faut juste pas oublier de le faire.

Mme VERGAIN : nous allons voter le renvoi à la Commission sociale.

***Le renvoi à la Commission sociale est accepté à la majorité.***

**11) DESIGNATION D'UN-E REPRESENTANT-E DU GROUPE DES VERTS AU CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES ÂGÉES (FCLPA) ET DE L'ASSOCIATION DES EMS DE LANCY**

---

M. MATHIEU : le groupe des Verts propose M. Lucien JAGGI.

Mme VERGAIN : nous passons au vote.

***Vote accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.***

**12) DESIGNATION D'UN-E REPRESENTANT-E DU GROUPE DES VERTS A LA COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE DE LANCY FLORIMONT**

---

M. MATHIEU : le groupe des Verts propose Mme Anne BONVIN-BONFANTI.

M. HAAS : peut-on savoir qui est remplacé ? Est-ce que cela fait suite à la démission de Mme GILLIERON ?

M. MATHIEU : pour la Fondation communale pour le logement de personnes âgées, c'est Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN qui est démissionnaire, et à la Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont, M. Hüseyin TEMEL est démissionnaire.

M. HAAS : je pense que le fait qu'on les connaisse et qu'ils soient identifiés, c'est bien, merci.

Mme VERGAIN : nous passons au vote.

***Vote accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018****13) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 22 janvier 2018 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

---

**a) Présentation de la saison culturelle**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : la commune dispose depuis 2018 de plus de lieux culturels puisqu'elle a une programmation à la salle communale du Petit-Lancy et que la Dépendance est tout récemment exploitée. L'association lancéenne Bulle en scène programme 1 à 2 fois par mois des spectacles d'humour à la salle du Petit-Lancy. Un atelier "danse en famille" destiné aux enfants de 5 à 10 ans aura lieu en mai à la Dépendance. La ville va collaborer avec le festival du film et forum international sur les droits humains de Genève. L'exposition des artistes lancéens aura lieu à la Dépendance du 16 au 18 mars.

Sinon de manière résumée, en 2018, voici quelques événements phares organisés à Lancy : le festival antigel, la fête de la danse, la fête de la musique, le festival Lancy Tennessee, des spectacles de théâtre et de danse, un spectacle de cirque, ainsi que le festival Lancy en lumières.

**b) Bibliothèque municipale de Lancy**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : la bibliothèque, qui rencontre un très fort succès, fête cette année ses 50 ans. Une communication spécifique est prévue pour annoncer les différents événements organisés cette année. Une campagne d'affichage a été lancée ainsi que trois distributions de flyers.

Sept événements vont jaloner 2018 pour fêter dignement ce demi-siècle. Il y aura par exemple des animations pédagogiques pour les tous petits, des lectures hivernales, la création d'un club ado, une initiation au dessin de manga, des ateliers bricolivres, et un atelier de bricolage pour Pâques. Cette semaine, la bibliothèque a accueilli Marc Voltenauer, auteur genevois qui vient de sortir son nouveau livre "qui a tué Heidi".

Sinon de nouvelles prestations sont offertes, comme la mise à disposition de livres numériques, un service de prêt à domicile pour les personnes à mobilité réduite, l'accès à un PC, ainsi que l'ouverture de la bibliothèque en dehors des horaires pour les classes et les crèches.

**c) Divers**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : un commissaire s'étonne que les graphismes utilisés sur les flyers soient très différents d'un flyer à l'autre. Mme BOUSSINA répond que toutes les publications de type administratif ont un canevas strict. Par contre, les communications culturelles, comme celles produites par la Villa Bernasconi ou la ferme de la Chapelle, utilisent leur propre graphiste. Chaque lieu conserve ainsi son identité graphique. Toutefois le logo de la ville doit figurer sur chaque flyer selon des directives claires qui répondent à une charte graphique.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

Concernant le marché de Noël, une commissaire s'interroge sur le tournus des stands. Monsieur LORENZINI répond qu'il y a effectivement plus de demandeurs que de stands à disposition. C'est la raison pour laquelle un tirage au sort est réalisé.

Concernant une question relative au Village du Soir, Monsieur LORENZINI confirme que la Ville de Lancy ne délivre plus depuis le 30 janvier d'autorisation ponctuelle. L'autorisation doit dorénavant être délivrée par le canton. La Ville de Lancy a toutefois fixé un certain nombre de conditions, à savoir que pour toutes les activités qui ont lieu dans la cour, la commune n'admettra plus de musique (sauf demande ponctuelle) et les horaires des débits de boissons et alimentation qui ont lieu à l'extérieur devront respecter des horaires type terrasse de restaurant jusqu'à minuit.

**14) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 30 janvier 2018 –  
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET****a) Alarmabilité des Samaritains de Lancy – Mise en place**  
=====

Mme ROSSELET présente le sujet : M. BADET, nouveau président des samaritains, annonce officiellement que, depuis le 1er janvier 2018, une partie des samaritains de Lancy peut être alarmable pour le groupement de sécurité.

Par le passé, un groupement était alarmable, mais cette alarme avait été arrêtée suite à des problèmes au niveau cantonal. À savoir, les samaritains dits de PICA (piquet de catastrophe).

Ce sont les samaritains qui sont appelables par la brigade sanitaire cantonale ou par le SIS en cas d'événements de grande envergure. C'est donc en raison du PICA que quelques années en arrière, la décision avait été prise de supprimer un tel groupe catastrophe à Lancy. Le conseiller administratif est alors intervenu pour examiner la faisabilité de ce groupement d'intervention.

Après discussions avec le médecin chef de la brigade sanitaire, le médecin cantonal et le SIS, il a été possible de refaire fonctionner ce groupe. Quatre personnes vont être de piquet toute l'année (une personne par semaine). Ce sont ces quatre personnes qui vont pouvoir assurer le premier maillon de demandes des services du SIS ou des autres personnes du GSL.

M. BADET ajoute que les personnes de piquet possèdent des bips, qu'un défraiement est prévu de la même façon que cela se fait pour les autres corps.

Il précise aussi que les horaires de piquet mis en place sont actuellement en semaine de 18h00 jusqu'à 7h00 et le week-end H24. En cas d'alarme, la personne de piquet essaiera de venir dans les 45 minutes, dans la mesure où ce service est de 2e échelon et qu'un certain temps est donné pour arriver.

Le conseiller administratif souhaite expliquer le contexte dans lequel s'insère cette alarmabilité.

Il explique que pour les petits sinistres, les sapeurs-pompiers vont sur place, éteignent le feu et les samaritains n'ont évidemment rien à faire dans ce genre d'intervention. A contrario, si une très grosse intervention est en cours dans la commune, c'est le PICA qui est appelé pour intervenir. Entre ces deux extrêmes, il y a toute une foule de petits événements, qui sont

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

quand-même des sinistres importants mais qui, néanmoins, ne sont pas considérés comme suffisamment importants par le canton. C'est là même que le piquet samaritain pourra intervenir.

**b) Protection civile – Présentation du domaine « Aide à la conduite »**

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : ce sont des collaborateurs spécialisés qui assistent l'état-major lors de crises, de catastrophes, et qui doivent faire la tenue des cartes du sinistre en amont des pompiers, de la police. Ils sont chargés des communications au niveau des partenaires.

Le suivi de situation peut se faire sur le terrain. Sur la place sinistrée, un état de crise peut être fait et l'état-major pourra bénéficier d'aides à la conduite qui vont prendre les procès-verbaux de discussions pour le rapport et expliquer les besoins de chaque partenaire.

Les collaborateurs vont trier les messages entrants et sortants, au niveau téléphonique, dans un poste d'intervention et tenir un journal.

Les cartes de conduite servent à établir un tableau général où l'on va trouver les renseignements-clés.

**c) Divers**

=====

Mme ROSSELET présente le sujet :

Statistiques d'appels au 0800 417 417

Les statistiques portent sur la période de janvier à novembre 2017 (les chiffres de décembre n'étant pas encore en notre possession). 2354 personnes ont demandé à parler à un agent. Pour entrer en contact avec la police cantonale, 62 personnes sont passées par le 0800 au lieu de faire directement le 117. 2213 personnes ont contacté le secrétariat pour demander des informations.

Le conseiller administratif indique que les informations qui suivent font suite à une interrogation d'un commissaire.

Organisation de la lutte contre la mendicité

Les contrôles des personnes s'adonnant à la mendicité aux abords des centres commerciaux, des postes ou des autres commerces, se font la plupart du temps sur demande via le 0800 ou sur initiative de la part des agents lors de leurs patrouilles. Après prise d'identité déclarée en contravention, ces personnes sont systématiquement évacuées des lieux.

Organisation de la lutte contre l'usage par les deux roues des trottoirs

La police municipale organise des contrôles routiers ciblés aux endroits connus par le service ainsi que suite aux doléances de la population.

La police municipale organise aussi des contrôles routiers en partenariat avec les communes voisines, dans le cadre du contrat local de sécurité. Pour l'année 2017, 47 amendes d'ordre ont été délivrées.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

### Quartier des maisons ouvrières

Dans le quartier des maisons ouvrières, des personnes nourrissaient de façon très importante les pigeons. En contactant la police municipale, il s'est avéré que le règlement de la police lié à la verbalisation, était une compétence attribuée à la police municipale, soit de la Ville de Genève, soit de Carouge. Cela signifiait que dans les autres communes, ce règlement ne s'appliquait pas. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'article litigieux a été abrogé et la compétence en question est actuellement attribuée à toutes les communes.

### Village du soir

Le conseiller administratif rappelle que par rapport à la délivrance des autorisations, un délai avait été fixé fin décembre pour être repoussé de manière définitive – en raison des fêtes - à fin janvier. A partir de ce moment, plus aucune autorisation ne serait délivrée. Suite à cela, la situation a bougé, probablement parce que le Canton s'est rendu compte qu'à partir du 1<sup>er</sup> février, le Village du soir continuerait certainement à exploiter et la police cantonale aurait dû intervenir en masse. La pétition et l'ultimatum ont donc porté leurs fruits puisqu'un groupe de travail s'est créé, géré par le DIP et en collaboration avec les différents services de l'Etat. L'autorisation a dû être délivrée normalement tout début février. Si le Village du soir dépasse les normes de nuisance sonore, il peut être amendé, voire interdit d'activité. Le service du commerce pourra vérifier que les travailleurs ne sont pas employés au noir et la police cantonale pourra aussi contrôler que toutes les modalités prévues sont respectées. Pour ce qui concerne la Commune, elle a exigé, de manière définitive, qu'il n'y ait plus aucune musique à l'extérieur du site les soirs d'ouverture et que les food trucks ne seront acceptés que jusqu'à 23h30. La commune a indiqué qu'elle accepterait dix manifestations au maximum par année. Dans le cas de manifestations ponctuelles, une autorisation sera délivrée, en synergie avec la police cantonale et la police municipale pour vérifier que tout est bien appliqué.

## 15) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 février 2018 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT

---

### a) Assainissement ancienne décharge d'Onex

=====

Mme RUERAT présente le sujet : il s'agit de la décharge du Nant des Grandes-Communes qui se trouve sur la commune d'Onex, mais est à la frontière de la commune de Lancy. Historiquement, la pollution sur ce terrain a été considérée comme « commune », ce qui implique que Lancy est partie prenante à la dépollution de ce site. Le volume de la décharge est de 270'000m<sup>3</sup> avec une surface de 56'000m<sup>2</sup>.

La décharge a été complètement fermée par un couvercle pour y ajouter de la terre végétale et des jardins familiaux, ce qui a empêché l'aération du gaz. En principe, lorsqu'une décharge vieillit, le gaz disparaît au bout de dix ans. La présence de gaz dépassant les valeurs d'assainissement a été observée sur le site.

Parmi les premiers travaux, il y a eu le nettoyage des eaux claires au fond de la décharge. Au niveau du gaz, l'option adoptée a été d'installer 15 puits de captage de gaz, placés à 5-6 m de profondeur, pour ensuite brûler le gaz à plus de 1'000 degrés.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

De manière plus précise, une station de pompage en bas du Nant des Grandes-Communes a été emménagée, afin que les eaux soient pompées et directement envoyées avec les eaux usées afin de limiter les nuisances liées à la présence de nitrites et d'ammonium dans les eaux et ainsi d'éviter de contaminer les eaux.

Mais après 10 ans d'assainissement, les problèmes liés au méthane persistent.

C'est pourquoi la Ville de Genève a demandé à un expert externe d'établir un bilan et de présenter de nouvelles idées.

En fin de compte, le bureau a recommandé d'étendre le système actuel, qui fonctionne plutôt bien finalement, pour assainir complètement le site.

L'idée est donc d'ajouter 12 puits complémentaires, par ailleurs 5 puits ont déjà été construits.

Le coût de ces travaux s'élève à Fr. 950'000.-- et l'assainissement devrait être terminé pour 2027.

Les coûts sont répartis comme suit, entre les Exercices de l'Arquebuse (le propriétaire du lieu), la Ville de Genève, le Canton, Onex, Lancy et la Confédération.

Sur 18 ans, Lancy a ainsi payé Fr. 214'531.-- sur 3,5 millions.

### **b) Divers**

=====

Mme RUERAT présente le sujet :

1. Un commissaire a fait la remarque qu'il a représenté à lui seul le conseil municipal au comité d'évaluation de l'école de Tivoli du 26 janvier, et a évoqué la résolution portant sur l'application immédiate des règles de bonne gouvernance à Lancy.

2. Un commissaire a fait mention de travaux pour le tram qui concernent l'atténuation des vibrations. Deux mesures sont prévues du côté du petit immeuble rose : des coussins sous les rails de tram et des dalles flottantes. M. LORENZINI a expliqué que lorsque l'État dépose une autorisation de construire un tram, il doit prendre des mesures de protection phonique vis-à-vis de l'existant. Par contre, les immeubles qui se construiront après le tram devront prendre des mesures pour protéger leurs habitants du bruit. Les mesures se prennent dans l'ordre chronologique et il n'est pas possible d'anticiper des développements futurs.

3. Un commissaire a fait une remarque concernant les arbres abattus sur le chemin des Palettes (environ 30), et qui ont été remplacés par les cases de parking en surface. Un parking souterrain de 40 places avait été évoqué, pour un total de 140 places. M. LORENZINI a rappelé la position du Conseil administratif, de maintenir 40 places en surface et de construire un parking de 40 places, pour un total de 80 places. Cette position du Conseil administratif est disputée par l'ALMA et ce point sera délibéré en Commission de l'aménagement.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018****16) COMMISSION SOCIALE – Séance du 6 février 2018 – Rapporteur : M. Yves PAGE**

---

**a) Point de situation sur le tea-room « Le temps d'un arrêt »**  
=====

M. PAGE présente le sujet : M. WETZEL, qui gère le tea-room et assume la responsabilité de la cuisine et de la caisse, indique que celui-ci a ouvert au début du mois d'octobre et est ouvert du mardi au samedi de 9h à 16h30. Cet horaire doit encore être testé et il pense qu'il devra être ajusté avec l'arrivée de l'été, mais aussi d'en tirer des conclusions après une année d'exploitation complète. Le tea-room est bien fréquenté pour le service de midi et sa fréquentation commence à être régulière pour gagner des clients de semaine en semaine. On propose entre autres des plats du jour à midi et des salades, mais aussi des mets et boissons à l'emporter. Une prestation de traiteur est également proposée.

Le tea-room possède une connexion wifi avec un espace bibliothèque et aussi un espace destiné aux enfants dans le but d'attirer les familles.

M. WETZEL travaille avec sept stagiaires à temps partiel par le biais de Contact Emploi Jeunes dont quatre au service et un en cuisine, lesquels restent en moyenne entre un et trois mois selon leurs projets professionnels. Ces jeunes viennent se frotter aux exigences de la vie professionnelle (ponctualité, bonne présentation, accueil des clients, etc.) et reçoivent une rémunération.

Au niveau financier, les prix sont respectés par rapport à ce qui se fait dans les alentours surtout en proposant de belles assiettes avec des produits de qualité. M. WETZEL indique que pour un tel établissement qui dispose de 35 places assises ainsi que d'un petit coin salon, il faudrait en moyenne pouvoir faire 25 couverts à midi pour atteindre un seuil de rentabilité. Actuellement, la moyenne se situe entre 15 et 18 couverts. Il faut encore un peu de temps pour atteindre cette rentabilité en tenant compte de l'augmentation de la fréquentation. M. WETZEL se réjouit d'une fréquentation plus soutenue du tea-room pour pouvoir montrer aux stagiaires une image professionnelle du monde de la restauration plus authentique.

**b) Point de situation sur le fonctionnement de l'Espace Palettes**  
=====

M. PAGE présente le sujet : Mme ESTIER rappelle que l'objectif au moment de la construction de l'Espace Palettes était de proposer un centre de rencontre et d'échange pour toutes les catégories de population et pour toutes les générations.

L'Espace Palettes accueille quatre utilisateurs permanents qui proposent et organisent des activités et qui font vivre le lieu, soit :

- La Maison de quartier sous l'Etoile
- La ludothèque de Lancy
- Les travailleurs sociaux hors murs de Lancy (TSHM)
- Le service des affaires sociales

Trois salles sont mises à disposition des associations de Lancy et des groupes d'habitants. Ce sont en réalité des créneaux d'horaires qui sont mis à disposition de la population pour organiser des réunions et pour proposer des activités régulières à l'ensemble de la population.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

La salle Michel Simon est également mise à disposition pour organiser des fêtes. Elle peut être louée uniquement le week-end, mais lorsque les utilisateurs en ont besoin pour un événement, ils sont prioritaires.

L'accueil de l'Espace Palettes est assuré conjointement entre le service des affaires sociales pour assurer la gestion de la location et de la réservation des salles, mais également pour faire une information sur les activités qui se déroulent au sein du bâtiment et la maison de quartier qui assure l'accueil tous les après-midis.

Le conseil de Maison est la seule instance de gestion de l'Espace Palettes qui réunit tous les utilisateurs trois à quatre fois par année. Le but est d'échanger sur le fonctionnement, de voir ce qui peut être amélioré, de construire des initiatives communes et de proposer des projets communs.

S'agissant de la communication des activités de l'Espace Palettes, les informations sont accessibles par le biais du site de la Ville de Lancy mais une page Facebook spécifique à l'Espace Palettes devrait être mise en place par le service de la communication.

Sur la question de l'usage de l'espace public, il y a des petits soucis mais qui sont assez minimes. Il y a eu quelques soucis au niveau des accès aux parkings souterrains où des déchets ont été laissés. Toutefois aucune déprédation n'a été constatée et le bâtiment a rapidement été respecté et a trouvé sa place auprès de la population.

### c) Bilan du contrat de quartier pour l'année 2017

=====

M. PAGE présente le sujet : M. RENEVEY rappelle qu'il y a eu des périodes tumultueuses par rapport à ce contrat de quartier, avec à un moment donné, des discussions qui portaient même sur la suppression de ce contrat de quartier. Les choses ont évolué de manière positive. Mme ESTIER s'est investie dans ce contrat de quartier en mars 2016. Durant les premiers mois, un gros travail sur la réorganisation interne a été entrepris.

Le premier aspect a été de faire un gros effort au niveau de la promotion du contrat de quartier par la construction de nouveaux outils de communication (mise à jour des flyers) et la construction de la fiche projet. Deux panneaux roll up ont également été produits. Armé de ces nouveaux outils de communication, le comité de pilotage s'est présenté et a tenu des stands lors de plusieurs événements organisés dans le quartier.

Le deuxième aspect a porté sur la simplification des instances et du fonctionnement du contrat de quartier.

Un autre aspect important a été l'élargissement du comité de pilotage par la prise de contacts avec les associations locales ainsi qu'avec les personnes qui s'investissent pour leur quartier.

Le comité de pilotage est actuellement constitué de deux co-présidents, de deux représentantes du Conseil municipal, d'un conseiller administratif, de plusieurs habitants, de représentants de différentes associations.

Les projets qui ont été réalisés entre 2017 et en janvier 2018 sont les suivants :

- La Roulotte : il s'agit d'un projet d'animation qui a été déposé par l'association de jeunes adultes Il y avait une buvette, des animations, des jeux, des projections de cinéma en plein air, des animations le week-end.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

- Ethno Lancy Fiesta : il s'agit d'un projet qui a été présenté par une habitante et par l'association des parents d'élèves du Grand-Lancy. L'idée était de reproduire l'esprit du rallye ethnopoly (connaître la culture des habitants du quartier).

Actuellement, trois projets sont en cours de réalisation :

- Un parc de défoulement pour chiens
- Une boîte d'échange de livres
- Une fontaine aux Palettes

Mme ESTIER évoque la possibilité d'élargir le contrat de quartier avec celui du quartier de La Chapelle qui est sondé dans ce sens, puisque c'est un quartier où de nouveaux habitants sont en train d'arriver et de prendre leurs marques.

**d) Divers**

=====

M. PAGE présente le sujet :

*Places de stage au service des affaires sociales :*

A la question d'un commissaire, on lui confirme qu'au niveau du service des affaires sociales, des places de stage sont proposées aux étudiants pré-HETS

*Intégration des nouveaux habitants :*

Une commissaire demande si les nouveaux habitants de Lancy étaient aussi invités par la Ville de Lancy. On lui indique que l'invitation concerne uniquement les nouveaux citoyens et celles et ceux qui viennent d'être naturalisés. La question est plus compliquée pour les nouveaux habitants car il y a beaucoup de va-et-vient et l'information de leur arrivée peut prendre un certain temps. Une réflexion est en cours par rapport à l'intégration des nouveaux habitants.

*Chalets de Noël :*

Une commissaire a entendu dire qu'un tirage au sort était effectué chaque année pour attribuer les chalets de Noël aux différents exposants. Elle ne trouve pas le procédé très louable car le sort peut tirer deux fois de suite la même personne.

M. RENEVEY explique que le problème avec les chalets de Noël est que la demande est plus forte que l'offre et qu'il est difficile de contenter tout le monde.

*Commerces équitables :*

Une commissaire évoque l'épicerie équitable située à Lancy et demande dans quelle mesure ce type de consommation pourrait être élargi à d'autres produits de consommation tels que les vêtements.

M. DEMIERRE lui précise qu'il s'agit d'une épicerie solidaire et non d'une épicerie équitable, ce qui n'a pas tout à fait la même signification, car les objectifs poursuivis ne sont pas les mêmes.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018****17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. NUROCK : j'aimerais savoir comment la commune gère l'élimination des tags, car cela fait bientôt un mois et demi que sous la route du Pont-Butin, où vous avez le petit pont avec l'avenue des Grandes-Communes, des croix gammées, des signes 55 et des 88 sont peints sur la magnifique armoire des SIG. Ces signes sont peints en noir sur ces armoires blanches, donc ils sont très voyants et je ne pense pas que ce soit des signes qui plaisent à la commune et qui donnent une bonne image de la commune.

M. HAAS : j'ai une proposition assez formelle au Conseil administratif. J'aimerais, pour avoir un éclairage objectif, transparent et pour que la prochaine Commission de l'aménagement puisse se dérouler dans une sérénité retrouvée par rapport au débat qu'on a eu notamment sur le projet de la tour St-Marc, avoir les documents qui ont été évoqués et qui sont liés aux engagements pris par un magistrat précédent par rapport au mandat et l'engagement aussi – et c'est la compétence de deux Conseils administratifs - de ne pas avoir de plan localisé de quartier.

Si ces documents existent véritablement, je pense qu'il n'y a pas de problème avec la LIPAD, j'aimerais qu'ils soient produits pour tous les commissaires lors de la prochaine Commission de l'aménagement pour que l'on puisse en débattre de manière transparente en plénière.

M. FRANCIOLI : je reviens sur une question que j'avais déjà posée en fin d'année dernière, parce qu'on m'avait approché concernant la levée des déchets sur Lancy, il y a eu un article le 26 octobre. Suite à cela, j'ai eu plusieurs demandes de Lancéens pour savoir ce qu'il allait se passer à l'avenir au niveau des camions voirie et de la levée des déchets.

Je n'ai jamais eu de réponse, alors j'aimerais savoir si maintenant vous pourriez en donner une pour que je puisse en parler aux gens qui m'ont demandé.

M. MAUGUÉ : j'aurais une question plus particulièrement à M. le Conseiller administratif LORENZINI, qui concerne la newsletter du parti démocrate-chrétien relative à la séance de notre dernier Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2018.

Vous vous rappelez que j'ai présenté à cette occasion une résolution qui a été signée par le groupe des Verts et le groupe socialiste. Cette résolution se rapportait à la construction de ces fameuses deux tours de 15 étages dans le secteur des Morgines. Cette résolution réclamait l'élaboration et l'adoption d'un PLQ avant que les autorisations ne soient délivrées.

Dans la newsletter de votre parti, il est prétendu que j'aurais eu des propos qui auraient frisé l'injure. J'ai relu attentivement le procès-verbal de notre séance du 1<sup>er</sup> février. Je n'ai pas constaté que j'aurais eu des propos de cet ordre ou même qui approcheraient en quoi que ce soit l'injure, d'ailleurs je n'ai invectivé absolument personne.

Ma question à M. le Conseiller administratif LORENZINI : comment vous déterminez-vous par rapport au contenu de cette newsletter et considérez-vous qu'effectivement j'aurais eu des propos injurieux à cette occasion qui auraient frisé l'injure ? Et si oui, lesquels ?

M. SIDLER : pour rebondir sur la demande de M. HAAS, concernant le dossier qui vient d'être mentionné, nous aimerions aussi avoir lors de la séance de Commission de l'aménagement toutes les pièces relatives au fait qu'il n'y a pas eu de demande de PLQ, notamment selon la LGZD, il doit y avoir des échanges entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, qu'ils soient aussi portés auprès de la commission. De plus, il a été mentionné lors de la dernière

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

Commission de l'aménagement que l'Office de l'urbanisme avait écrit en demandant des choses spécifiques à la commune, on aimerait également avoir ce document pour préparer cette commission. Dans la présentation qui a été faite la dernière fois, il était mentionné que l'Office de l'urbanisme avait posé une question précise notamment concernant le renoncement de la commune. On aimerait savoir si cela a été fait par écrit ou par oral, parce que cela a été stipulé dans la présentation qui nous avait été faite lors de la dernière commission. S'il y a des pièces écrites, on aimerait les avoir, l'ensemble des pièces ou alors le défaut de ces pièces.

Mme CASUTT : plusieurs choses, la première sera une réponse à M. MAUGUÉ.

M. MAUGUÉ : la question a été posée au Conseil administratif, Madame.

Mme CASUTT : oui, mais je vous dis simplement que je suis la responsable.

M. CLEMENCE : vous devez vous adresser à la Présidente, Madame.

Mme CASUTT : alors, je donne une réponse à M. MAUGUÉ, M. LORENZINI le fera peut-être aussi.

M. MAUGUÉ : on est à l'heure des questions, Madame la Présidente.

Mme VERGAIN : Mme CASUTT, s'il vous plaît, la question a été posée à M. LORENZINI.

Mme CASUTT : deux autres choses, j'ai un petit regret pour la convocation pour la piscine de Lancy qu'on a reçue le jour-même. Moi, mes e-mails sur ma tablette, je ne les regarde que le soir, donc c'était trop tard pour y aller.

Et j'aimerais remercier la commune pour le déneigement.

M. REOLON : je reviens sur les zones bleues, vous m'aviez demandé de vous donner le nom des rues, je vous en donne juste une : c'est le chemin de la Colline. Pour les autres, je pense qu'on a suffisamment de gardes municipaux qui peuvent faire le tour et vous donner la liste des zones qui sont toujours en zone blanche, où il y a des P+R sauvages et il serait bien que ces zones blanches deviennent des zones bleues limitées à une heure pour les gens du quartier, étant donné que cela doit combattre ce que l'on appelle la mobilité douce.

Mme DE VECCHI : j'aimerais remercier le Conseil administratif d'avoir soutenu la demande des habitants du chemin des Fraisiers pour l'installation d'un ralentisseur qui a vraiment contribué à la sécurité des enfants du quartier.

M. FLURY : j'aimerais rebondir sur une demande faite par mes pré-opinants pour la future commission de l'aménagement qui traitera des fameuses tours Caroll. Le groupe MCG aimerait avoir des précisions sur les éventuelles cessions ou dons de droits à bâtir de la commune en faveur de ces deux tours, notamment sur les incidences possibles sur les réalisations futures des parcelles communales qui sont au chemin de la Caroline et chemin de l'Avenir.

M. FONTAINE : j'ai une proposition beaucoup plus légère que tout ce qui vient d'être dit. D'abord, j'aimerais remercier le Conseil administratif d'avoir accédé à ma demande d'avoir un business plan pour la piscine. Je vous en remercie, je ne l'ai pas fait tout à l'heure parce que j'ai oublié.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018**

Par contre, ma proposition serait que vous communiquiez un peu mieux parce que malheureusement je n'ai pu prendre connaissance de ce document que ce soir, ici, et il aurait été sympathique, une fois qu'il est sorti de presse, de le communiquer à l'ensemble du Conseil municipal.

D. BONFANTI : pour M. NUROCK, je vous propose par rapport à la problématique des tags, de revenir en Commission du développement durable, qui s'en occupe au niveau des bâtiments et de vous présenter les différentes formes de contrat qui existent et le travail qui est effectué actuellement.

Pour la demande de MM. HAAS, SIDLER et FLURY, l'objectif de la commission c'est cela, c'est de vous présenter les avantages et inconvénients, de vous montrer quel serait l'impact de la création d'un PLQ ou pas, c'est vraiment l'objectif de cette commission. Je vous rappelle que les propriétaires des deux parcelles seront auditionnés et vous pourrez leur poser toutes les questions que vous souhaitez. Evidemment, l'objectif est de présenter tous les documents, toutes les lettres qui existent par rapport à ces deux objets qui vous seront présentés en Commission de l'aménagement. Je ne peux que vous présenter les documents existants, on est d'accord.

Pour M. FRANCIOLI, par rapport à la levée des déchets, nous avons répondu en Commission du développement durable du mois de novembre si je me souviens bien. Si vous lisez le rapport ou si vous demandez à votre président de commission qui est à côté de vous, il pourra sûrement vous répondre.

M. LORENZINI : par rapport à la question, je crois que vous avez eu des contacts aujourd'hui même avec des membres du parti qui sont plus en lien avec la newsletter que je le suis moi-même. Je crois que les explications vous ont été fournies, je ne vois pas ce que j'aurais à rajouter par rapport à cela.

La séance est levée à 21h40.

**La Secrétaire :**

**Céline ROSSELET**

**La Présidente :**

**Nathalie VERGAIN**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018

QUESTIONS DU PUBLIC

---

M. PERRENOUD : j'aimerais commencer par me présenter si vous me le permettez. Philippe PERRENOUD, habitant de Lancy Nord et candidat au Grand Conseil, liste no 6, candidat 23.

J'aimerais m'adresser au Conseiller administratif qui est en charge des poubelles et points de récupération. Ces jours, j'ai constaté qu'un grand nombre de bouteilles en pet de 6 l ou de 8 l sont jetées sur le sol et avec la bise qu'il y a eu ces jours, elles jonchent les trottoirs de la commune. J'ai toujours été « Vert » plus par idéologie que par raisons politiques, j'aimerais savoir pourquoi il y a un réducteur dans les points de récupération de pet qui empêche de mettre ces bouteilles à l'intérieur et qui se trouvent souvent sur le sol.

Que préconisez-vous ? Pourquoi ne pas publier – j'ai noté dans la Pravda, mais il s'agit du Lancéen - pour que tous les habitants puissent savoir quoi faire avec ces bouteilles de 6 l et 8 l. Est-ce qu'on les met dans les poubelles normales, est-ce qu'on les coupe ou on les déchire ? Que faisons-nous avec ce genre de déchets ? Est-ce qu'on vous les amène à la commune directement ou est-ce qu'on les laisse à côté des poubelles ?

Mme BEUN : j'ai une question concernant l'Espace Palettes – merci nous avons bien reçu votre lettre - notamment les barrières à rajouter entre les escaliers et les lignes de tram, côté passage-piétons. Auriez-vous une date à laquelle ces barrières seront posées ?

M. BONFANTI : par rapport aux écopoints et par rapport au PET, il y a un élément qui permet de mettre des bouteilles et pour éviter qu'il y ait des cartons qui soient posés dans le conteneur, ou d'autres éléments, ou même carrément des gens qui mettraient leur PET avec leurs sacs poubelle, c'est vrai qu'on a un élément dont le diamètre est approprié pour ce conteneur. Maintenant, je n'ai pas connaissance de bouteilles en PET de 6 l et 8 l, je serais bien heureux que vous puissiez nous présenter cela la prochaine fois pour voir à quoi cela ressemble, parce que je n'en jamais vu.

M. LORENZINI : malheureusement, je n'ai pas la date d'intervention en tête pour l'Espace Palettes, je vais me renseigner.